

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 08 juin 2016 à 19 heures

**Présents** : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNEVAl Rémy, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé (*présent à partir de 20 h*), WILLIG William, MORTELECQUE Justine (*présente à partir de 20 h 10*), LASSERON Pierre, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, LUYPAERT Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à Mme CHAUVEL), Mme LEVACHER Marianne (pouvoir à Mme GABEL), Mme DELAUNAY Christine (pouvoir à Mme DUJARDIN Isabelle)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle DUJARDIN a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 06 avril 2016, ont été approuvés.

### **Délibération n° 2016-06-08/29 : Installation de Monsieur Jean-Louis LUYPAERT en qualité de Conseiller Municipal**

Suite à la démission de Madame Corinne RABAULT, conseillère municipale, Madame CHAUVEL a installé Monsieur Jean-Louis LUYPAERT dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur LUYPAERT prendra place au sein des commissions suivantes :

- Solidarité – CCAS – Personnes âgées – Logement
- Sécurité – Circulation – Salubrité
- Sports – Vie associative – Animations
- Développement de la commune

### **Délibération n° 2016-06-08/30 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Jumelage**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association de Jumelage, à l'occasion de la réception d'une délégation allemande de Sontheim an der Brenz.

### **Délibération n° 2016-06-08/31 : Marché d'approvisionnement et des fêtes foraines – Commission d'ouverture des plis – Conditions de dépôt des listes**

Afin de répondre aux obligations de l'ordonnance n° 2016-61 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février, le conseil municipal, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service pour l'exploitation des foires et marchés, fixe à l'unanimité des suffrages exprimés, les conditions de dépôt de listes pour l'élection de la commission habilitée à ouvrir les plis.

### **Délibération n° 2016-06-08/32 : Gestion des foires et marchés – Mise en place d'un mode de gestion transitoire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter la reprise de la gestion des foires et marchés de la ville de Saint Valery en Caux, en régie directe à compter du 10 juin 2016.

### **Délibération n° 2016-06-08/33 : Approbation du règlement du concours « St Val' Maisons – Jardins fleuris » de la Ville de Saint Valery en Caux - dotations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du concours « St Val' Maisons – Jardins fleuris » de la ville de Saint Valery en Caux et fixe le montant des prix à attribuer :

- Coup de cœur ..... 85 € + 1 bouquet
- Excellent ..... 85 € + 1 composition
- Très bien ..... 55 € + 1 petite composition
- Bien ..... 35 €
- Félicitations ..... 15 €

**Délibération n° 2016-06-08/34 : Convention avec l'Office Public de l'Habitat de Seine-Maritime pour la mise à disposition de foncier pour l'aménagement d'une aire de jeux**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Madame la Députée-Maire à signer, avec l'Office Public de l'Habitat de Seine-Maritime la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée AK 440, à la Résidence des Sapins, pour la création de jeux.

**Délibération n° 2016-06-08/35 : Cession d'une partie du Cloître des Pénitents au Groupe « Histoire & Patrimoine » – Délibération rectificative**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, annule la délibération n° 2016-04-26/20 du 06 avril 2016 et approuve la cession d'une partie du site au lieu-dit « Cloître des Pénitents » au Groupe « Histoire & Patrimoine », au prix de 80 000 € net vendeur.

**Délibération n° 2016-06-08/36 : Cession de la parcelle AI 633 « Villa Saint Parre » à l'euro symbolique au promoteur social SODINEUF-Habitat Normand – Délibération rectificative**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, annule la délibération n° 2015-11-20/62 du 20 novembre 2015 et approuve la cession, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée AI 633 « Villa Saint Parre », d'une superficie de 2 965,67 m<sup>2</sup> au bailleur social SODINEUF-HABITAT NORMAND, pour y construire 12 logements.

**Délibération n° 2016-06-08/37 : Convention bipartite (Etat / Commune) – Déploiement du système d'alerte et d'information de la population**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention bipartite (Etat/Ville de Saint Valery en Caux) relative à l'installation d'une sirène étatique et à son raccordement au Système d'Alerte et d'Information des Populations pour la sirène n° 76-3222 (Mairie – Place du marché)

**Délibération n° 2016-06-08/38 : Subvention à l'Association Actif Insertion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 400 € à l'association Actif Insertion.

**Délibération n° 2016-06-08/39 : Associations : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 696.00 € à l'association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux, dans le cadre de la prise en charge des frais de repas liés à l'organisation d'une cérémonie patriotique.

**Délibération n° 2016-06-08/40 : Tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Délibération n° 2016-06-08/41 : Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de procéder à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, arrête le plan de financement prévisionnel, sollicite les différents partenaires financiers et vote l'autorisation de programme n° 04 – Maison Médicale.

**Délibération n° 2016-06-08/42 : Décision Modificative n° 01**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 01, relative à la prise en compte des modifications à effectuer dans les prévisions de dépenses et recettes concernant des opérations postérieures au dernier conseil municipal.

**Délibération n° 2016-06-08/43 : Motions des Elus de la Ville de Saint Valery en Caux en faveur du Lycée de la Côte d'Albâtre**

Le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien au Lycée de la Côte d'Albâtre et demande une nouvelle fois l'annulation des mesures décidées par le Rectorat.

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 22 heures 25

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL